

WHA16.27 Fonds bénévole pour la promotion de la santé : Approvisionnement public en eau

La Seizième Assemblée mondiale de la Santé,

Considérant que le programme envisagé au titre du compte spécial pour l'approvisionnement public en eau, qui figure dans l'annexe 4 des *Actes officiels* N° 121, est satisfaisant; et

Persuadée que ce programme contribuera puissamment à encourager et aider les pays à élaborer des plans de réseaux publics de distribution d'eau,

1. EXPRIME l'espoir qu'un plus grand nombre de pays verseront des contributions volontaires au compte spécial;
2. PRIE le Directeur général de mettre en œuvre ce programme, dans le cadre du troisième programme général de travail pour une période déterminée, pour autant que le permettront les contributions volontaires versées au compte spécial; et
3. INVITE le Directeur général à prendre toutes autres dispositions qui seraient de nature à contribuer de la manière la plus efficace au développement du programme d'approvisionnement public en eau.